



This is a preview of ISO 14001:2026[F]. [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

**Systèmes de management
environnemental — Exigences
et lignes directrices pour son
utilisation**

*Environmental management systems — Requirements with
guidance for use*

ISO 14001

**Quatrième édition
2026-04**



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes relatifs à l'organisme et au leadership	2
3.2 Termes relatifs à la planification	3
3.3 Termes relatifs au support et à la réalisation	4
3.4 Termes relatifs à l'évaluation et à l'amélioration des performances	5
4 Contexte de l'organisme	6
4.1 Comprendre l'organisme et son contexte	6
4.2 Comprendre les besoins et attentes des parties intéressées	6
4.3 Déterminer le domaine d'application du système de management environnemental	7
4.4 Système de management environnemental	7
5 Leadership	7
5.1 Leadership et engagement	7
5.2 Politique environnementale	8
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme	8
6 Planification	9
6.1 Actions destinées à répondre aux risques et aux opportunités	9
6.1.1 Généralités	9
6.1.2 Aspects environnementaux	9
6.1.3 Obligations de conformité	9
6.1.4 Risques et opportunités	10
6.1.5 Planification d'actions	10
6.2 Objectifs environnementaux et planification pour les atteindre	10
6.2.1 Objectifs environnementaux	10
6.2.2 Planification des actions pour atteindre les objectifs environnementaux	11
6.3 Planification des changements	11
7 Support	11
7.1 Ressources	11
7.2 Compétences	11
7.3 Sensibilisation	12
7.4 Communication	12
7.4.1 Généralités	12
7.4.2 Communication interne	13
7.4.3 Communication externe	13
7.5 Informations documentées	13
7.5.1 Généralités	13
7.5.2 Création et mise à jour des informations documentées	13
7.5.3 Maîtrise des informations documentées	13
8 Réalisation des activités opérationnelles	14
8.1 Planification et maîtrise	14
8.2 Préparation et réponse aux situations d'urgence	15
9 Évaluation des performances	15
9.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation	15
9.1.1 Généralités	15
9.1.2 Évaluation de la conformité	16
9.2 Audit interne	16
9.2.1 Généralités	16
9.2.2 Programme d'audit interne	16

This is a preview of ISO 14001:2026[F]. [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

9.3.2	Éléments d'entrée de la revue de direction.....	17
9.3.3	Résultats de la revue de direction.....	17
10	Amélioration	18
10.1	Amélioration continue.....	18
10.2	Non-conformité et action corrective	18
Annexe A (informative) Lignes directrices pour l'utilisation du présent document.....		19
Bibliographie.....		38
Index.....		39

This is a preview of ISO 14001:2026[F]. [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 1, *Systèmes de management environnemental*, en collaboration avec le Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette quatrième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 14001:2015), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle remplace également l'Amendement ISO 14001:2015/Amd 1:2024.

Les principales modifications sont les suivantes:

- intégration des dernières exigences de l'ISO relatives aux normes de systèmes de management, suivant le cas;
- clarification des exigences associées aux principales thématiques.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

0.1 Contexte

Atteindre un équilibre entre l'environnement, la société et l'économie s'avère essentiel pour un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable en tant que finalité repose sur l'équilibre de ces trois piliers.

Les attentes sociétales pour le développement durable, la transparence et la responsabilité ont évolué avec un renforcement législatif et l'accroissement des pressions sur l'environnement dues à la pollution, à l'utilisation inefficace des ressources, à la gestion inappropriée des déchets, au changement climatique, à la dégradation des écosystèmes et à la perte de biodiversité. La dégradation de l'environnement peut avoir des conséquences financières, sociales et économiques, et pas seulement environnementales.

Ces attentes ont conduit les organismes à adopter une approche systémique du management environnemental par la mise en œuvre de systèmes de management environnementaux dans le but de contribuer au pilier environnemental du développement durable. Par conséquent, les organismes sont plus à même de répondre aux besoins et attentes des parties intéressées et de remplir leurs obligations de conformité.

0.2 Objectif d'un système de management environnemental

Le présent document fournit un cadre aux organismes afin de protéger l'environnement et de répondre à l'évolution des conditions environnementales en tenant compte des besoins socio-économiques. Il spécifie des exigences permettant à un organisme d'obtenir les résultats attendus qu'il a fixés pour son système de management environnemental.

Une approche systémique du management environnemental fournit à la direction des informations permettant de réussir sur le long terme et de créer des options pour contribuer au développement durable en:

- protégeant l'environnement par l'élimination ou l'atténuation des impacts environnementaux négatifs;
- limitant l'effet négatif potentiel des conditions environnementales sur l'organisme;
- aidant l'organisme à remplir ses obligations de conformité;
- renforçant la performance environnementale;
- maîtrisant ou influençant la manière dont les produits et services de l'organisme sont conçus, fabriqués, distribués, consommés et éliminés en adoptant une perspective de cycle de vie afin d'éviter que des impacts environnementaux négatifs ne se reportent involontairement dans d'autres phases du cycle de vie;
- réalisant des bénéfices financiers et opérationnels résultant de la mise en œuvre d'alternatives respectueuses de l'environnement qui renforcent la position de l'organisme sur le marché;
- communiquant des informations environnementales aux parties intéressées pertinentes.

0.3 Facteurs de succès

Le succès d'un système de management environnemental est lié à l'engagement à tous les niveaux et fonctions de l'organisme, sous l'impulsion de la direction. Les organismes peuvent augmenter les opportunités d'éliminer ou d'atténuer les impacts environnementaux négatifs et de renforcer les impacts environnementaux bénéfiques, en particulier ceux ayant des avantages d'ordre stratégique et concurrentiel. La direction peut traiter efficacement ses risques et opportunités en intégrant le management environnemental dans les processus métier, l'orientation stratégique et les prises de décision de l'organisme, en les alignant sur d'autres priorités liées au métier de l'organisme, et en intégrant la gouvernance environnementale dans son système de management global. La démonstration de la mise en œuvre avec succès du présent document peut être utilisée pour donner l'assurance aux parties intéressées qu'un système de management environnemental efficace est en place. Cependant, l'adoption des exigences du présent document ne garantira pas, à elle seule, des résultats environnementaux optimaux.

This is a preview of ISO 14001:2026[F]. [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

des engagements en matière de politique environnementale, des technologies environnementales et des objectifs de performance environnementale différents, tout en pouvant se conformer chacun aux exigences du présent document.

Le niveau de détail et de complexité du système de management environnemental variera selon le contexte de l'organisme, le champ d'application de son système de management environnemental, ses obligations de conformité et la nature de ses activités, produits et services, y compris ses aspects environnementaux et impacts environnementaux associés.

0.4 Modèle PDCA: Planifier-Réaliser-Vérifier-Agir

L'approche qui sous-tend un système de management environnemental repose sur le concept de Planifier-Réaliser-Vérifier-Agir (Plan-Do-Check-Act, PDCA). Le modèle PDCA propose un processus itératif utilisé par les organismes pour assurer une amélioration continue. Il peut être appliqué à un système de management environnemental et à chacun de ses éléments individuels. Il est brièvement décrit comme suit:

- planifier: établir les objectifs environnementaux et les processus nécessaires à l'obtention de résultats en accord avec la politique environnementale de l'organisme;
- réaliser: mettre en œuvre les processus planifiés;
- vérifier: surveiller et mesurer les processus par rapport à la politique environnementale, y compris les engagements, les objectifs environnementaux et les critères opérationnels, et rendre compte des résultats;
- agir: mener des actions en vue d'une amélioration continue.

La [Figure 1](#) montre comment le cadre utilisé dans le présent document peut être intégré dans un modèle PDCA, ce qui peut aider les utilisateurs nouveaux et existants à comprendre l'importance d'une approche systémique.

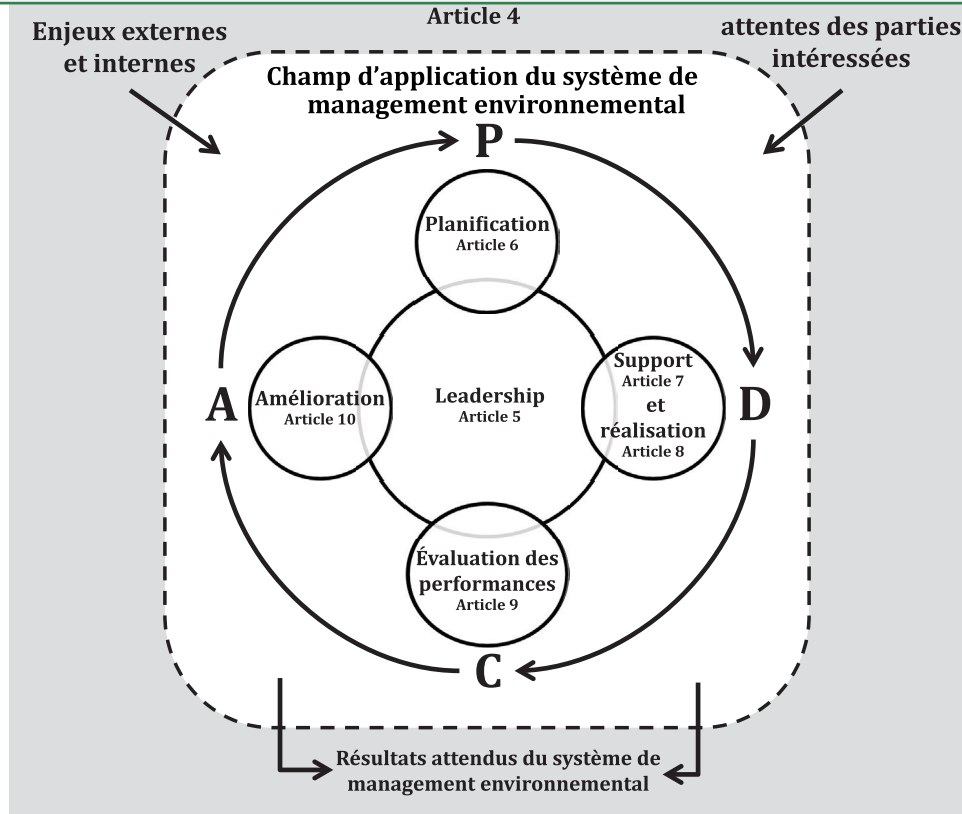


Figure 1 — Relations entre le modèle PDCA et le cadre décrit dans le présent document

0.5 Contenu du présent document

Le présent document se conforme aux exigences de l'ISO relatives aux normes de systèmes de management. Ces exigences reposent sur une structure harmonisée, un texte de base identique et des termes communs avec des définitions de base, élaborés à l'attention des utilisateurs mettant en œuvre plusieurs normes ISO de systèmes de management.

Le présent document ne contient pas d'exigences spécifiques à d'autres systèmes de management, tels que ceux relatifs au management de la qualité, de la santé et la sécurité au travail, de l'énergie ou au management financier. Le présent document permet cependant à un organisme d'employer une approche commune et un même raisonnement fondé sur le risque pour intégrer son système de management environnemental aux exigences d'autres systèmes de management.

Le présent document contient les exigences permettant d'évaluer la conformité. Un organisme souhaitant démontrer la conformité au présent document peut le faire en:

- réalisant une auto-évaluation et une auto-déclaration; ou
- recherchant la confirmation de sa conformité par des parties ayant un intérêt pour l'organisme, telles que les clients; ou
- recherchant la confirmation de son auto-déclaration par une partie externe à l'organisme; ou
- recherchant la certification/enregistrement de son système de management environnemental par un organisme externe.

L'[Annexe A](#) fournit des informations explicatives visant à éviter une interprétation erronée des exigences du présent document. Des recommandations relatives à l'application du cadre de l'ISO 14001 à des thématiques environnementales données sont abordées dans la série ISO 14002. Un guide de mise en œuvre relatif aux systèmes de management environnementaux est inclus dans l'ISO 14004.

This is a preview of ISO 14001:2026[F]. [Click here to purchase the full version from the ANSI store.](#)

de management environnemental.